



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR

AVIS PUBLIC : Adoption du budget 2022

AVIS PUBLIC est par la présente donné, en vertu de l'article 956 du *Code municipal du Québec* (C-27.1) :

QUE lors de la séance extraordinaire du conseil du **mardi, 18 janvier 2022 à 19 h**, le Conseil adoptera les prévisions budgétaires de la municipalité pour l'exercice financier de l'année 2022;

QU'en raison des directives gouvernementales liées à la COVID-19, cette séance se tiendra à **huis clos et en visioconférence**;

QUE les citoyens sont invités à participer à la séance virtuelle en utilisant l'un des moyens suivants :

- **Par courriel** en soumettant leur(s) question(s) à l'adresse courriel **dir@tressaintredempteur.ca** avant **16 h 30** le jour même de la séance.
- **Virtuellement et en direct** via la plateforme gratuite Teams en transmettant leur demande de participation à l'adresse courriel **dir@tressaintredempteur.ca** avant **16 h 30** le jour même de la séance. Les personnes inscrites recevront ensuite le lien de connexion ainsi que les instructions pour participer à la séance.

QU'un enregistrement de la séance sera rendu disponible sur le site Internet de la municipalité dès le lendemain.

Donné à Très-Saint-Rédempteur, ce 11 janvier 2022.

Jessica Mc Kenzie, B. Urbanisme
Directrice générale et greffière-trésorière